

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2025-10-128

Consultation électronique du 15 au 22 octobre 2025

Approbation des procès-verbaux du conseils d'administration du 26 juin 2025 et de la consultation électronique du Conseil d'administration du 4 au 10 juillet 2025

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 15 au 22 octobre 2025,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 26 juin 2025 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration par voie électronique du 4 au 10 juillet 2025 est approuvé.

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 22 octobre 2025

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

